

guement au Congrès de Trois-Rivières, au mois de juin prochain.

Étudions d'abord la stovaïne à propos de l'anesthésie locale et voyons les raisons pour lesquelles je l'ai supplantée à cocaïne.

D'après des expériences très scientifiquement conduites et des plus précises, il est établi que la stovaïne est au moins de moitié moins toxique que la cocaïne, c'est-à-dire que si vingt centigr. de cocaïne, solution à un et demi pour cent, ne peuvent être impunément dépassés comme doses injectables dans les tissus, quarante centg. de stovaïne sera la quantité maximum à injecter en solution également titrée. Non seulement elle est beaucoup moins toxique, mais malgré qu'elle soit légèrement moins puissante, elle peut et doit cependant être employée au même titrage de solution, c'est-à-dire, un et même un et demi pour cent, c'est cette dernière solution que M. Reclus emploie couramment. Il faut cependant en injecter beaucoup plus, inonder en quelque sorte le champ opératoire, ce qui, d'ailleurs, se fait sans risque avec une provision quasi inépuisable puisque chaque seringue contenant un gramme de solution à un pour cent, la dose maximum état de trente-cinq centigr. on peut injecter 75 seringues sans faire encourir de risques au malade. La technique d'ailleurs est la même qu'avec la cocaïne si ce n'est que je conseille de ne pas craindre les injections profondes et qu'il vaut mieux circonscrire en surface comme en profondeur la pièce à enlever. La stovaïne est un puissant tonique du cœur, je l'ai souvent moi-même remarqué et fait remarquer à mes assistants, surtout au cours de mes expériences de raché-stovaïnisation.

Vous ne sauriez croire quel confort apporte au chirurgien cette certitude, j'oserais dire, de la complète innocuité du médicament injecté. Je n'ai jamais eu il est vrai, avec la cocaïne, d'accident mortel, mais souvent j'ai eu de la pâleur de la face, un peu d'excitation cérébrale, de l'angoisse et, à une ou deux reprises, des alertes: une, entre autres, terrible. Il s'agissait d'un jeune étudiant en médecine que j'opérais pour une hernie inguinale, et pour l'anesthésie duquel je n'avais pas injecté plus de 9 centigr. solution à un pour cent et ce, avec précaution et suivant toutes les règles formulées par M. Reclus, possédant d'ailleurs moi-même, en plus, une longue expérience d'élève et de praticien en matière d'anesthésie locale. J'avais à peine eu le temps de finir mon opération, que mon malade m'offrait tous les symptômes d'une